



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.6/2001/15
1^{er} août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique
et de normalisation

Onzième session, 29-31 octobre 2001
Point 8 c de l'ordre du jour provisoire

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LE DOMAINE DES NORMES
DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LEUR APPLICATION
DANS LE MONDE**

Introduction

1. Au cours de la dernière décennie, l'industrie a pris davantage conscience des problèmes d'environnement et s'est engagée plus activement dans ce domaine. Elle ne se contente plus de respecter la législation, mais applique des normes environnementales de sa propre initiative.
2. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a commencé d'élaborer des normes internationales de gestion de l'environnement dès le début des années 90, et son Comité technique 207 (ISO/TC 207) «Gestion de l'environnement» a été créé à cette fin en 1993.

Le présent document est distribué aux délégués pour information sur les activités récentes du Comité technique 207 (Management environnemental) de l'Organisation internationale de normalisation. Il a été établi par M. Ahmad Husseini, Secrétaire de ce comité, qui participe aussi aux activités du Groupe de travail en tant que rapporteur pour la qualité. Le présent document est reproduit sous la forme et dans la langue dans lesquelles il a été reçu par le secrétariat.

Il existe aujourd'hui plus de 20 normes et rapports techniques de la série ISO 14000 qui traitent des questions suivantes: systèmes de management environnemental, audit environnemental, étiquetage environnemental, évaluation de la performance environnementale et évaluation du cycle de vie environnemental. La principale de ces normes est la norme ISO 14001 appliquée à titre volontaire, la seule de la série 14000 qui permette une homologation par une tierce partie.

3. Il est important de noter qu'au début des années 90 la Commission européenne a introduit le Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). La principale différence entre les deux approches est que l'ISO s'efforce d'améliorer constamment le système de gestion de l'environnement, tandis que le système EMAS est plus normatif et vise une amélioration de la performance environnementale. L'EMAS prévoit en outre l'information du public par le biais de déclarations sur l'environnement. Le présent document traite de l'application de la norme ISO 14001 et des autres normes de la série ISO 14000 ainsi que des mesures prises à cet égard.

Normes internationales de la série ISO 14000

4. Les organisations tiennent compte de diverses priorités pour satisfaire à la fois les besoins de l'industrie, ceux des gouvernements et ceux de la société. Les auteurs des normes internationales qui s'efforcent d'y répondre doivent étudier avec soin les interactions entre les trois aspects. Les entreprises industrielles participent au processus dans le but d'accroître leur profit et la valeur de leurs actions tout en employant des procédés de fabrication respectueux de l'environnement. Les gouvernements se préoccupent surtout de la protection de l'environnement, d'un respect accru de la réglementation, de la création d'emplois et des répercussions commerciales. La société s'intéresse à la protection de l'environnement et à la création d'emplois; elle souhaite avoir communication de rapports sur l'environnement et pouvoir acheter des produits à un prix raisonnable. Il apparaît que l'application des normes internationales, notamment l'ISO 14001, permet de répondre à ces attentes. L'homologation ISO 14001 grâce à l'enregistrement par un tiers renforce encore les avantages susmentionnés. Depuis peu, l'industrie étudie la notion de triple référence, c'est-à-dire qu'elle expérimente des formules faisant intervenir les contraintes financières, les coûts de la performance environnementale et les besoins sociétaux. Plus généralement, elle a obtenu de bons résultats avec une approche dite écoefficacité, qui tente de trouver un équilibre entre les impératifs commerciaux et les préoccupations environnementales.

5. Une organisation qui souhaite se conformer aux prescriptions de la norme ISO 14001 a le choix entre deux options: soit l'autodéclaration, soit l'homologation après audit d'un tiers indépendant. Chaque solution présente des avantages et des inconvénients. La société qui fait une autodéclaration économise le coût de l'homologation mais, en cas d'incident affectant l'environnement, elle aura sans doute plus de difficulté à convaincre les autorités qu'elle avait effectivement pris les précautions exigées. De plus, si elle est contestée par des partenaires, une organisation non gouvernementale qui s'occupe d'environnement par exemple, elle devra probablement fournir des documents attestant qu'elle a mis en place un système de gestion de l'environnement. En revanche, une entreprise homologuée ISO 14001 dans laquelle survient un incident, par exemple un déversement, exécutera les plans prévus pour redresser rapidement la situation et être en mesure d'apporter la preuve qu'elle avait effectué les opérations voulues. Le coût de la mise en œuvre et de l'homologation d'un système de management environnemental dépend de la taille de l'organisation, de son état de préparation, des divers aspects

environnementaux à considérer et du fait qu'elle possède ou non les ressources nécessaires à la gestion de cette mise en œuvre. Selon des estimations approximatives, ce coût, y compris les préparatifs internes, se situerait entre 20 000 et 150 000 dollars.

6. Les normes de la série ISO 14000 fournissent une structure, une méthodologie et des instruments pratiques qui aident les organisations de toute nature, du secteur public comme du secteur privé, à gérer l'impact de leurs activités sur l'environnement. Elles sont destinées aux directeurs qui ne se bornent pas à appliquer la réglementation et aux gestionnaires dynamiques dotés d'une hauteur de vues suffisante pour comprendre que l'adoption d'une approche stratégique peut produire un rendement sur les investissements dans le domaine de l'environnement. Les avantages de cette approche systématique sont les suivants:

- Coût réduit de la gestion des déchets;
- Économies en matière de consommation d'énergie et de matériaux;
- Abaissement des coûts de distribution;
- Amélioration de l'image de la société auprès des responsables de la réglementation, des clients et du public; et
- Un cadre permettant d'améliorer sans cesse la performance environnementale.

7. Le principe de base est que le système de management environnemental doit être au centre de l'organisation, les autres normes de la série ISO 14000 étant destinées à appuyer tel ou tel élément de la politique environnementale. La norme ISO 14001 spécifie les exigences d'un système de management environnemental et peut servir de base à l'homologation de ce système. La norme ISO 14004 contient des lignes directrices pour la conception, l'installation, la gestion et l'amélioration d'un système de management environnemental ainsi que des lignes directrices concernant plus particulièrement la norme ISO 14001.

8. Les audits environnementaux sont des instruments de gestion importants qui permettent de déterminer si un système de management environnemental est bien mis en œuvre et bien géré et s'il est satisfait aux obligations spécifiées. Les normes ISO 14010 et ISO 14011 fournissent des lignes directrices concernant les principes et la conduite des audits environnementaux, tandis que la norme ISO 14012 indique les critères de qualification pour les auditeurs environnementaux. En 2002, ces normes d'audit environnemental (ISO 14010/14011/14012) seront remplacées par la nouvelle norme ISO 19011, qui a été distribuée en tant que projet de norme internationale (ISO/DIS 19011) en juin 2001. Il s'agit d'une norme pour l'audit conjoint des systèmes de qualité et des systèmes de management environnemental. La norme ISO 14015, qui a été distribuée pour approbation en tant que projet final de norme internationale (ISO/FDIS 14015) en juillet 2001 et qui sera publiée à la fin de l'année, traite de l'évaluation environnementale des sites et organisations.

9. L'étiquetage environnemental est un mécanisme utilisé par les fabricants et les détaillants pour aider les consommateurs à identifier les produits qui ont peu d'impact sur l'environnement. La sensibilisation et l'inquiétude accrue des consommateurs ont conduit à élaborer les normes d'étiquetage. Les normes ISO 14020, ISO 14021, ISO 14024 et ISO 14025 traitent d'aspects particuliers qui vont des autodéclarations jusqu'aux systèmes d'écoétiquetage certifiés par un tiers qui fournissent un «logo» environnemental.

10. Les organisations qui appliquent la norme ISO 14001 prennent l'engagement d'améliorer sans cesse leur performance environnementale. La norme ISO 14031, Évaluation de la performance environnementale, indique comment une organisation peut procéder pour évaluer sa performance et notamment comment choisir des indicateurs pour évaluer la performance effective par rapport aux critères fixés par la direction. De telles informations peuvent servir par exemple à établir des rapports internes et externes sur ce sujet. Les parties prenantes s'attendent désormais à ce que les entreprises tiennent compte des aspects environnementaux et améliorent leur performance. Cette norme aide les organisations à identifier les aspects de l'environnement qui les concernent et à atteindre leurs buts, leurs cibles et leurs objectifs en matière d'environnement. Elle aide en outre à améliorer les pratiques de gestion en augmentant l'efficacité et la productivité et fait apparaître des possibilités stratégiques.

11. Tandis que la norme ISO 14001 concerne la gestion des aspects environnementaux des activités (procédés de production), des produits et des services d'une organisation, l'Analyse du cycle de vie est une technique qui permet d'identifier et d'évaluer les aspects environnementaux des produits et des services, des matières premières utilisées jusqu'à l'élimination. Les normes ISO 14040, ISO 14041, ISO 14042 et ISO 14043 décrivent les principes et le cadre de l'Analyse du cycle de vie qui renseigne l'organisation sur ses produits, ses services et sur son importance environnementale, contribuant ainsi à réduire l'impact global sur l'environnement.

12. Le futur rapport technique ISO/TR 14062 traite de la mise au point de produits respectueux de l'environnement. Il s'adresse aux organisations de toute catégorie et de toute dimension, quel que soit l'endroit où elles sont situées et la complexité de leurs produits. Il s'est révélé utile aussi bien pour les particuliers jouant un rôle dans la mise au point de produits, l'orientation et la prise de décisions, que pour les parties prenantes. Il décrit les notions et la situation actuelle de l'intégration des aspects environnementaux dans la mise au point des produits.

Pourquoi la norme ISO 14001 est-elle importante?

13. Comme on l'a mentionné plus haut, la norme ISO 14001 qui spécifie les exigences d'un système de management environnemental est la plus connue de cette série. Elle sert de base à la certification indépendante du système d'une organisation. Un système certifié ISO 14001 assure aux partenaires extérieurs que l'organisation contrôle les aspects de ses opérations qui affectent l'environnement et qu'elle s'est engagée à respecter la totalité de la législation et des règles environnementales pertinentes et à améliorer constamment sa performance environnementale globale.

14. Un principe important de la norme ISO 14001 est qu'elle n'impose aucune obligation en matière de performance. L'entreprise formule sa propre politique de l'environnement et détermine ses objectifs et ses cibles de performance. Alors que les détracteurs de cette norme y voient un point faible, ses promoteurs estiment que c'est là que réside son intérêt: elle constitue un outil de gestion qui permet d'atteindre les objectifs environnementaux qui sont liés aux procédés, aux produits et aux services de l'organisation, au cadre législatif applicable et au point de vue des intéressés dans une situation donnée. C'est donc bien une norme de gestion qui peut être appliquée à n'importe quel type d'organisation dans le monde entier sans avoir à être modifiée ou adaptée pour tenir compte des conditions locales ou régionales.

15. Quelle est l'utilisation réelle de la norme ISO 14001? On répond souvent à cette question en indiquant le nombre d'homologations délivrées dans le monde. En fait, ce chiffre ne rend pas compte totalement du succès des normes de la série ISO 14000. Dans de nombreux cas, les sociétés décident d'appliquer la norme sans demander une homologation. L'important n'est pas le morceau de papier délivré par les services d'homologation, mais plutôt la conformité avec l'ISO 14001 (dans la mesure où cela contribue à améliorer la performance environnementale de l'organisation).

16. À la fin de novembre 2000, quelque 22 000 homologations ISO 14001 avaient été délivrées dans 97 pays, alors qu'on en comptait seulement 8 000 dans 72 pays à la fin de 1998 et moins de 300 dans 19 pays à la fin de 1995.

17. On estime approximativement que, pour chaque homologation ISO 14001, 10 organisations ont mis en place un système ISO 14001 autodéclaré ou se préparent à le mettre en place, ou encore envisagent de l'appliquer dans un avenir proche. La situation est donc encourageante pour cette norme puisque quelque 200 000 organisations appliquent les principes et les méthodes des systèmes de management environnemental.

18. Le Japon est l'un des leaders mondiaux en ce qui concerne l'application de la norme ISO 14001, peut-être parce que ce pays est particulièrement conscient des problèmes d'environnement en raison des catastrophes qu'il a subies dans le passé et des problèmes de pollution dus à ses centres industriels à forte densité de population. S'agissant des normes de qualité ISO 9000, les pouvoirs publics ont été parmi les derniers dans de nombreux pays à découvrir les avantages des systèmes de gestion de la qualité. En ce qui concerne l'environnement, ce sont les services administratifs locaux qui sont souvent chargés de veiller au respect de la réglementation. Il semble que les administrations locales japonaises voient dans l'application de la norme ISO 14001 un moyen efficace de réduire leur propre nocivité pour l'environnement et de donner le bon exemple aux industries et aux collectivités dont elles ont la charge. Les administrations locales sont à l'avant-garde des organisations appliquant la norme ISO 14001. À la fin de juillet 1999, 19 d'entre elles avaient été homologuées ISO 14001 et plus de 100, dont la Tokyo Metropolitan authority qui emploie 13 000 personnes, avaient entrepris ou planifié des programmes d'application et d'homologation ISO 14001. Ainsi, le Japon est maintenant leader mondial avec quelque 4 700 homologations ISO 14001.

19. Au deuxième rang se trouve l'Allemagne, qui comptait 2 400 homologations à la fin de novembre 2000. On est très loin des chiffres japonais, mais il faut tenir compte du contexte. La norme ISO 14001 a été très bien acceptée aussi au Royaume-Uni, en Suède, à Taiwan et aux Pays-Bas.

20. L'EMAS (Système de management environnemental et d'audit) est surtout utilisé dans l'Union européenne. De tous les pays de l'Union, l'Allemagne est de loin celui qui compte le plus grand nombre d'enregistrements EMAS - 2 600 sur les 3 671 systèmes EMAS homologués dans l'Union européenne à la fin de novembre 2000.

21. L'application de la norme ISO 14001 a entraîné une évolution dans de nombreux secteurs. Le premier établissement de services financiers à être homologué a été le Groupe du crédit suisse en 1997. Depuis lors ce groupe a étendu son système de manière à intégrer toutes ses opérations bancaires dans le monde. Il estime qu'une bonne pratique environnementale et une bonne

performance financière sont indissociables. Ce principe l'a conduit à demander à ses partenaires et fournisseurs de respecter eux aussi les normes environnementales en vigueur et de les aider à évaluer les risques. Bien que la plupart des compagnies d'assurance ne soient pas homologuées ISO 14001, certaines d'entre elles ont commencé à baisser le montant des primes pour les organismes qui sont homologués. Elles consentent un rabais sur les polices de responsabilité du fait du produit et les polices d'indemnisation des dommages «tous risques», et octroient des réductions plus importantes lorsque l'homologation concerne l'ensemble de l'entreprise.

22. D'autres secteurs comme les aéroports/compagnies aériennes, usines, hôpitaux, centrales nucléaires et installations militaires ont également joué un rôle actif dans l'application de la norme ISO 14001.

Normes internationales et commerce

23. Bien que les normes environnementales internationales mentionnées ci-dessus soient volontaires, elles peuvent avoir un impact significatif sur les relations commerciales. L'homologation des normes internationales est considérée par certains comme un moyen d'accroître la compétitivité des exportations et de renforcer les positions sur le marché. Par exemple, l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce inclut des normes internationales qui servent de référence pour l'harmonisation des normes nationales. Plus précisément, les pays qui adoptent des systèmes d'écoétiquetage de type I différents de la norme ISO (ISO 14024) pourraient avoir à justifier un écart éventuel par rapport à la norme internationalement acceptée.

24. Dans une étude récente, on a examiné la question de savoir si l'existence de plusieurs écoétiquettes avait des répercussions commerciales. On s'est demandé aussi quels seraient les effets d'une étiquette internationalement acceptée sur l'exportation. Tous ceux qui ont répondu étaient d'avis qu'une écoétiquette internationalement reconnue aurait un impact sur les exportations. Vingt pour cent d'entre eux ont estimé que cet impact serait important et 46 % qu'il serait moyennement important.

25. Des enquêtes ont montré que les principaux facteurs incitant à mettre en place un système de management environnemental sont très divers: nécessité de respecter la réglementation environnementale, satisfaire aux exigences imposées à l'exportation, conformité aux normes industrielles obligatoires et respect des prescriptions des accords internationaux sur l'environnement. Un autre facteur clef, qui gagne en importance, est le souci de rester compétitif sur le marché mondial et d'accroître ses parts de marché.

26. Une enquête de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, faite en 1997-1998, a montré que plus de 78 % des entreprises des pays en développement et des pays en transition savaient que la conformité à la norme ISO 14001 pouvait leur ouvrir des possibilités commerciales et renforcer leur position sur le marché. L'enquête a montré aussi que 60 % des entreprises étaient conscientes que cette norme aurait un effet significatif, positif ou négatif, sur le commerce. Certaines ont estimé toutefois qu'il faudrait peut-être une décennie pour que les répercussions commerciales de la norme ISO 14001 soient parfaitement comprises.

27. Les PME ressentent aussi les effets de l'application des normes internationales. Le coût de l'homologation pose toujours un problème aux petites entreprises. Étant donné que les grandes

sociétés demandent à leurs fournisseurs des niveaux deux et trois d'appliquer la norme ISO 14001, les PME devront être en mesure de satisfaire cette exigence pour rester concurrentielles.

28. Une étude récente signalée dans la revue *International Systems Update* (janvier 2001) a fourni un classement des 100 premières entreprises du magazine *Fortune*. Les résultats montrent que les 10 premières font preuve d'initiative en matière d'environnement et que toutes ont une politique de l'environnement et participent sous une forme ou une autre à un programme environnemental. La moitié de ces entreprises sont homologuées ISO 14001 et 80 % des 10 premières produisent des rapports sur l'environnement.

29. L'engagement en faveur de l'environnement des 100 premières entreprises du magazine *Fortune*:

	Politique de l'environnement	ISO 14001	Autres programmes environnementaux	Rapports sur l'environnement
10 premières entreprises	10	5	10	8
100 premières entreprises	51	23	54	36

Changement climatique

30. Le changement climatique est l'un des problèmes les plus importants auxquels est confrontée la communauté mondiale dans sa recherche de développement durable. C'est pourquoi la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC) a été ouverte pour signature à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1992 et est entrée en vigueur en mars 1994. Quelque 184 pays ont signé cette convention, qui fixe comme objectif final de stabiliser les gaz à effet de serre à des niveaux ne présentant pas de risque. La Convention ne chiffre pas ces niveaux mais engage toutes les Parties à mettre en œuvre des politiques et des mesures visant à atténuer les effets des changements climatiques.

31. En décembre 1997, le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été adopté par les Parties à la Convention. Ce protocole impose aux Parties visées à l'annexe I* des objectifs individuels à caractère contraignant (c'est-à-dire des quantités attribuées) de limitation ou de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre jusqu'à atteindre une diminution totale d'au moins 5 % par rapport aux niveaux de 1990, au cours de la période 2008 à 2012. Le Protocole de Kyoto établit trois «mécanismes de flexibilité» qui donnent aux Parties visées à l'annexe I une flexibilité géographique pour abaisser le coût de leur réduction des émissions:

* Les Parties visées à l'annexe I comprennent les pays de l'OCDE et les pays à économie en transition.

- Application conjointe
- L'application conjointe concerne des projets qui seront entrepris dans des Parties visées à l'annexe I. Les «unités de réduction des émissions» (URE) résultant de chaque projet peuvent être déduites de la quantité attribuée aux Parties hôtes visées à l'annexe I et ajoutées à la quantité attribuée aux pays investisseurs, sans modifier le total de la quantité attribuée des Parties visées à l'annexe I.
- Mécanisme de développement propre (MDP)
- Le mécanisme de développement propre concerne des projets exécutés dans des Parties non visées à l'annexe I. Les projets entrepris au titre du MDP doivent aider les Parties non visées à l'Annexe I à réduire leurs émissions et à parvenir à un développement durable. Des crédits de «réduction certifiée des émissions» (RCE) résultant de ces projets peuvent être acquis par les Parties visées à l'annexe I et ajoutés à leurs quantités attribuées.
- Échange de droits d'émissions
- L'échange de droits d'émissions permet l'achat et la vente de quantités attribuées entre les Parties visées à l'Annexe I.

32. Depuis 1998, l'ISO étudie le rôle que pourraient jouer les normes volontaires pour faciliter l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC) et le Protocole de Kyoto. L'ISO a ainsi constitué deux groupes:

Année	Groupe	Mandat	Secrétariat
1998	ISO/TC 207 Équipe spéciale sur le changement climatique (CCTF)	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les possibilités d'application des normes de management environnemental de la série ISO 14 000, aux changements climatiques 	Conseil canadien des normes
2000	Groupe ad hoc ISO/TMB sur le changement climatique (AHGCC)	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer les possibilités d'application, d'adaptation, de développement des normes ISO pour les changements climatiques 	Conseil canadien des normes

33. Deux domaines où l'utilisation des produits ISO pourraient faciliter l'application de la Convention et du Protocole de Kyoto se sont dégagés:

- | | |
|--------------------------------------|--|
| Normes de produit/performance | • Le Groupe ad hoc a élaboré une base de données des normes et programmes de travail du Comité technique qui pourrait aider les pouvoirs publics aussi bien que les entreprises à concevoir et appliquer des politiques et à prendre des mesures concernant les changements climatiques. |
| Normes de management environnemental | • Le Groupe ad hoc et l'Équipe spéciale ont élaboré des lignes directrices qui décrivent comment les normes de la série ISO 14 000 peuvent être utilisées pour administrer les projets d'atténuation des effets des gaz à effet de serre. |

34. Le mécanisme pour un développement propre établi par le Protocole de Kyoto exige une certification par un tiers indépendant à deux étapes du cycle du projet:

- | | |
|--------------------------------------|--|
| Validation du projet | • Une «entité opérationnelle» d'une tierce partie s'assure que la conception du projet satisfait aux exigences du point de vue des conditions à remplir, des niveaux de référence et du plan de surveillance/vérification. |
| Vérification/certification du projet | • Une «entité opérationnelle» d'une tierce partie vérifie/certifie la performance du projet par rapport à la conception validée. |

35. Le texte de négociation du Protocole de Kyoto décrit l'architecture, les règles et procédures d'un système d'homologation et d'évaluation de la conformité du MDP. Le Groupe ad hoc continue d'examiner l'utilité que pourrait avoir une adaptation des guides ISO/CEI aux besoins des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

36. Le Groupe ad hoc a été chargé d'examiner s'il serait nécessaire que l'ISO entreprenne de nouvelles études pour faciliter l'application de la Convention-cadre et de tous instruments juridiques et d'orientation connexes (par exemple le Protocole de Kyoto). Les domaines dans lesquels une normalisation - y compris l'harmonisation des meilleures pratiques - pourrait faciliter l'application de la Convention et du Protocole de Kyoto sont les suivants:

- Protocoles de surveillance et vérification/certification des projets concernant les gaz à effet de serre;
- Lignes directrices pour l'évaluation des méthodes de calcul des niveaux de référence à utiliser, dans les projets relatifs aux gaz à effet de serre;
- Contrats de cession/acquisition dans le cadre de l'échange de droits d'émissions;

- Lignes directrices pour la comptabilisation des gaz à effet de serre, les inventaires et les registres;
- Lignes directrices pour l'évaluation/la mise au point de techniques respectueuses de l'environnement.

Conclusion

1. On constate que les entreprises ont commencé à intégrer les questions d'environnement dans leurs plans de gestion. Les normes internationales uniformisent les bonnes pratiques environnementales à l'échelle mondiale et peuvent contribuer à résoudre les problèmes tout en renforçant les échanges internationaux. Les avantages des normes environnementales internationales seront d'autant plus perceptibles qu'un plus grand nombre d'entreprises reconnaîtront qu'une approche dynamique des questions d'environnement est non seulement bonne pour la société mais aussi favorable aux affaires. L'ISO doit travailler de concert avec l'industrie et les autres partenaires pour identifier les priorités, soutenir l'innovation technologique, aider les pays en développement et les PME à maîtriser et à appliquer les normes qu'elle publie, et tenter de parvenir à un équilibre entre les préoccupations environnementales, les besoins de la société et les réalités économiques.
